



288785 - Un hadith sans fondement portant sur le discours de l'âme qui arrive pendant la prière

question

Un frère m'an envoyé cette question: il y a un hadith qui m'a été rapporté. Je n'en ai retenu les termes exacts mais il se résume en ceci: une fois, le Messager d'Allah (Bénédiction et salut site sur lui) disait à ses compagnons qu'il était prêt à offrir son manteau à celui d'entre qui pouvait prier sans se distraire. Notre seigneur Ali (Puisse Allah honorer son visage) s'est récente et fait une prière. Celle-ci terminée, le Prophète lui a demandé s'il n'a pas pensé à autre chose que la prière. Ali lui a répondu qu'il était demandé tout en priant si c'est le nouveau manteau ou l'ancien qui allait lui être offert! Cette version est -elle authentique? L'histoire est elle l'objet d'un hadith authentique? Quelle en est la source? Dans quel livre peut on la trouver?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, quand le discours de l'âme entretenue en prière est sans rapport avec celle-ci, en diminue la valeur par ce qu'il perturbe la révérence qui est requise. Cependant, il ne l'annule pas du tout.

Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: « La distraction, l'inadvertance, l'obsession et le discours de l'âme, n'annulent pas la prière mais en diminuent sensiblement la valeur au point que l'intéressé peut en sortir avec seulement la moitié , le quart, voire le dixième de la valeur de la prière.

Les compagnons s'en étaient plaint auprès du Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) et il leur avait donné l'ordre , chaque fois qu'ils se retrouvaient dans ladite situation , de cracher trois fois à leur gauche et de solliciter la protection d'Allah contre Satan le damné.

Le rapporteur du hadith a affirmé que quand lui-même a été éprouvé , il a suivi l'ordre donné par



le Prophète et Allah l'en a débarrassé. Le remède de l'obsession consiste à cracher trois fois à gauche et dire: je sollicite la protection d'Allah contre Satan le damné. Si on le fait, Allah nous en débarrasse. » Réponse nouroune alla ad-darb (2/8) selon la numérotation de la chamailla. Voir la réponse donnée à la question n°[34570](#) et a la réponse donnée à la question n°[132081](#)

Deuxièmement, ce qui est dit dans la présente question, à savoir que le Prophète (Bénédictin et salut soient sur lui) a dit un jour à ses compagnons: **Celui d'entre vous qui prie sans penser à rien d'autre, je lui offrirai mon manteau... et qu'Ali fit une prière au sortit de la quelle le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) l'a interrogé et qu'il a avoué s'être demandé le quel de ses deux manteaux allait lui être remis**

Nous n'avons trouvé aucun fondement à cette histoire? Nous ne connaissons aucun uléma qui l'ait mentionné. Aussi ne faut-il pas la retenir pour son occuper car c'est un mensonge imputé au Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) et à ses compagnons. Ce qui relève des péchés majeurs.

Le Musulman doit rester révérencieux dans sa prière et l'accompagne de méditation , évite de s'occuper de tout ce qui lui étranger , réfléchit le Coran qu'il récite, se souvient de la mort, veille à l'accomplissement de la prière en y incluant ses pratiques obligatoires et celle recommandées par la Sunna. Qu'il évite de se détourner de sa prière. Quand des obsessions sataniques l'envahissent , qu'il sollicite la protection d'Allah contre Satan le damné et crache trois fois à gauche.

En somme, quand le discours de l'âme qui nous hante dans la prière ne concerne pas celle-ci, il en diminue la récompense mais ne l'annule pas totalement.

Allah le Très-haut le sait mieux.